

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 105

présenté par
M. Laffineur

ARTICLE 82

À l'avant-dernière phrase de l'alinéa 38, substituer aux mots :

« l'aide »

les mots :

« la subvention ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.